

## **STABLON® se soumettra à une partie de la réglementation des stupéfiants au mois de septembre**

Compte Test - 2025-06-01 01:12:00 - Vu sur pharmacie.ma

Une enquête d'addictovigilance réalisée chez les utilisateurs du STABLON® (Tianeptine) en France à la demande de l'Afssaps en 2005 puis actualisée en 2011, a démontré un risque de pharmacodépendance à cet antidépresseur chez 1 cas sur 1000 patients traités.

Le profil des sujets concernés reste le même : femmes de moins de 50 ans, antécédents d'abus ou de pharmacodépendance, nomadisme médical et/ou pharmaceutique, surconsommation élevée de doses journalières, sevrage ou tentatives de sevrage difficiles. Le rapport bénéfice/risque du STABLON® a été considéré comme favorable par la commission d'Autorisation de Mise sur le Marché du 2 février 2012 après sa récente réévaluation, sous réserve de la mise en place d'un encadrement strict des conditions de prescription et de délivrance de ce médicament. L'ANSM a décidé de soumettre STABLON® (en France) une partie de la réglementation des stupéfiants pour limiter le risque d'abus et de dépendance. Les conditions de prescription et de délivrance suivantes seront applicables à partir du 3 septembre 2012 :- Liste I ; - Prescription en toutes lettres sur ordonnance sécurisée ; - Chevauchement interdit sauf mention expresse du prescripteur portée sur l'ordonnance, - Conservation d'une copie de l'ordonnance pendant 3 ans par le pharmacien.

[Lettre aux professionnels de santé](#)